

Le 30 juillet 2014

DREAL/CEDD		Arrivée le 07 AOUT 2014	
CL	Fin. Rep.	Attribution	pour info.
Information Statistique			
Information	Affaire suivie par : M. Willgallis		
Évaluation Environnementale			
Connaissance	☎ 03 89 60 72 06		
Mission Partenariat et promotion DD			

Le Président du Syndicat

à

Monsieur le Directeur
de la DREAL (Direction Régionale
Environnement, Aménagement et
Logement d'Alsace)
Pôle évaluation environnementale
(CEDD)
2 route Oberhausbergen
67200 STRASBOURG

à l'attention de M. TINGUY Hugues

Objet : Plan de zonage d'assainissement de RIEDISHEIM

Monsieur le Directeur,

Le SIVOM de la région mulhousienne réalise le plan de zonage d'assainissement de ses communes-membres.

Depuis le 1^{er} janvier 2013, l'élaboration des documents de zonage comprend une obligation de consultation des services de l'Etat pour déterminer, au cas par cas, si le projet de zonage doit faire l'objet d'une évaluation environnementale prévue par le code de l'environnement (articles L122-4 à L122-12, R122-17 à R122-24) ; cette consultation est obligatoire à la fois pour l'établissement de nouveaux zonages et pour la révision des zonages existants.

Je vous adresse le dossier d'enquête publique pour la commune de RIEDISHEIM acté par le SIVOM et la commune. Je vous saurai gré de me faire connaître vos avis.

Vous en remerciant et restant à votre disposition et à vous lire, je vous prie de croire, Monsieur le Directeur, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.

Pour le Président
et par ordre
Le Directeur


Régis OCHSENBEIN

PJ : 1 dossier d'enquête publique RIEDISHEIM